



ÉDITO

Le budget primitif (BP) 2025 de la Région Pays de la Loire s'inscrit dans un contexte budgétaire marqué par des contraintes inédites. Ces dernières pèsent sur l'ensemble des acteurs : État, collectivités territoriales, entreprises, associations ainsi que sur les ménages. La contraction des finances publiques impose à chacun de réévaluer ses priorités, de rationaliser ses choix et d'optimiser ses moyens. Elle interroge notre capacité collective à répondre aux défis du présent et de l'avenir. Elle nous appelle à faire preuve d'audace, à innover, à expérimenter.

Dans ce contexte, la Région a engagé une réduction de ses dépenses de fonctionnement, tout en préservant les dépenses d'investissement nécessaires au développement de notre territoire. Le CESER a répondu présent avec responsabilité, en élaborant un avis sur ce budget primitif, qui se veut une contribution utile, tant pour les élus régionaux que pour les Ligériens.

C'est l'une des missions de notre assemblée : faire œuvre de pédagogie pour expliciter le contenu des documents budgétaires. Plus que jamais, face à ces enjeux, il s'agit d'éclairer les choix en les rendant compréhensibles par les acteurs concernés et par toutes les parties prenantes.

Le CESER Pays de la Loire, assemblée consultative et voix de la société civile organisée, réaffirme son attachement profond à la concertation dans les processus décisionnels, ce qui permet d'expliquer le cheminement des arbitrages budgétaires et d'asseoir leur bienfondé démocratique. Ainsi, les décisions publiques peuvent être comprises par la population et les acteurs régionaux, tout en tenant compte des réalités financières.

Dans cet esprit, le CESER s'attache à apporter des analyses précises, des éclairages argumentés et des clés de compréhension sur les choix budgétaires de la Région. Par ses travaux, il contribue à enrichir les débats et à porter des propositions issues de la diversité des expériences et des points de vue qui composent notre société. Notre rôle est de dresser des constats et de proposer des solutions qui conjuguent ambition et réalisme.

Ensemble, poursuivons cet engagement pour une région innovante et résiliente, où la concertation et le dialogue restent le socle de l'action publique.

Marie-Thérèse BONNEAU,
Présidente du CESER

LE BP 2025 DÉCRYPTÉ DANS UN CONTEXTE POLITIQUE NATIONAL, RÉGIONAL ET FINANCIER INÉDIT

Le CESER a adopté, le 19 décembre 2024, un avis portant sur le Budget Primitif (BP) 2025 de la Région des Pays de la Loire. Il s'inscrit dans un contexte politique national inédit ayant mené à l'adoption d'une motion de censure du gouvernement, entraînant la suspension des débats parlementaires autour du Projet de Loi de Finances (PLF) 2025. Cette situation rend la construction budgétaire encore plus incertaine pour les Régions dont les ressources dépendent essentiellement de recettes fiscales et de concours financiers de l'État précisés dans le PLF. Le BP 2025 de la Région est en décalage avec les Orientations Budgétaires sur lesquelles le CESER a rendu son avis en octobre dernier.

L'avis du CESER éclaire la construction du BP mais, objective et quantifie les impacts budgétaires des mesures inscrites au PLF (non voté) d'une part et ce qui relève de la conjoncture 2025 ou d'un choix politique de l'exécutif régional d'autre part. **Ces impacts sont évalués par le CESER à 73,3 M€ dont 17,4 M€ imputables à la conjoncture 2025 et 55,9 M€ aux mesures envisagées dans le PLF.** Le CESER aurait souhaité que la Région inscrive le montant prévisionnel global des mesures envisagées sous la forme d'une ligne budgétaire dédiée. Cela aurait permis de **clarifier davantage ce qui relève de la conjoncture, d'une contrainte budgétaire imposée par l'État ou d'un choix politique.**

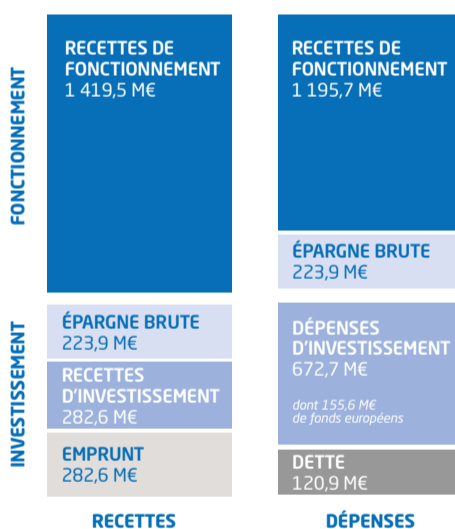
S'il peut comprendre la nécessité de certaines baisses budgétaires et d'efforts partagés, **le CESER est attaché au dialogue, à la concertation et à la transparence dans le processus décisionnel.** Il s'interroge sur la poursuite des stratégies régionales engagées et sur leur actualisation, au regard de ce nouveau contexte. Enfin, le CESER regrette la volonté de la Région de voter son BP 2025 dès décembre 2024 alors qu'elle dispose jusqu'au 15 avril 2025, pour le faire et intégrer les impacts définitifs du PLF.

Le CESER exprime à nouveau la nécessité de s'appuyer sur le suivi-évaluation des politiques publiques dans un contexte financier incertain et contraint. Il réaffirme l'importance des démarches d'évaluation rigoureuses, particulièrement au vu de la conjoncture. La Région a fait le choix de se recentrer sur ses compétences exclusives. Pour le CESER, **il est essentiel de se saisir du contexte pour interroger les impacts et l'efficacité de l'ensemble des politiques publiques (dont les plans et schémas régionaux) en disposant d'une vision globale et de long terme.** Il considère que les choix opérés devraient être adossés à la présentation d'évaluation des résultats des actions soutenues, en cohérence avec les moyens alloués. Comme il l'avait souligné précédemment, **la priorité absolue donnée à la maîtrise des dépenses de fonctionnement interroge sur la capacité de la Région à moyen terme à piloter et à conduire les politiques publiques,** en particulier les projets d'investissement.

Le CESER partage ses préoccupations sur certaines baisses et suppressions budgétaires. Il regrette les coupes budgétaires dans des politiques publiques articulées aux compétences exclusives de la Région. Le CESER rappelle que le développement et la dynamique du territoire reposent sur la complémentarité et l'interdépendance de tous les acteurs : associations, organisations à but non-lucratif, entreprises, collectivités locales et services de l'État.

→ Lire l'avis sur www.ceser.paysdelaloire.fr

ÉQUILIBRE GÉNÉRAL DU BUDGET PRIMITIF 2025 DONT LE MONTANT S'ÉLÈVE À 1 982,2 M€



TÉMOIGNAGE

DAMIEN MARTINEAU,
Rapporteur général du Budget,
au nom du groupe d'appui
« Budget »

ACCOMPAGNER LES ACTEURS LIGÉRIENS ET ARTICULER LES FINANCEMENTS

Les politiques publiques à compétences partagées font l'objet de restrictions budgétaires marquées, notamment sur les subventions au regard de la logique de « désintermédiation » affichée par la Région.

Le CESER appelle à engager une réflexion sur les enjeux de complémentarité et d'articulation entre acteurs en lien avec les collectivités infrarégionales (Départements, EPCI et communes). Il souhaite également attirer l'attention sur le risque pesant sur la viabilité de certains projets en cas de retrait de l'un ou de plusieurs cofinanceurs, tout en soulignant que certaines structures ne pourront pas faire face aux baisses et suppressions de financements régionaux.

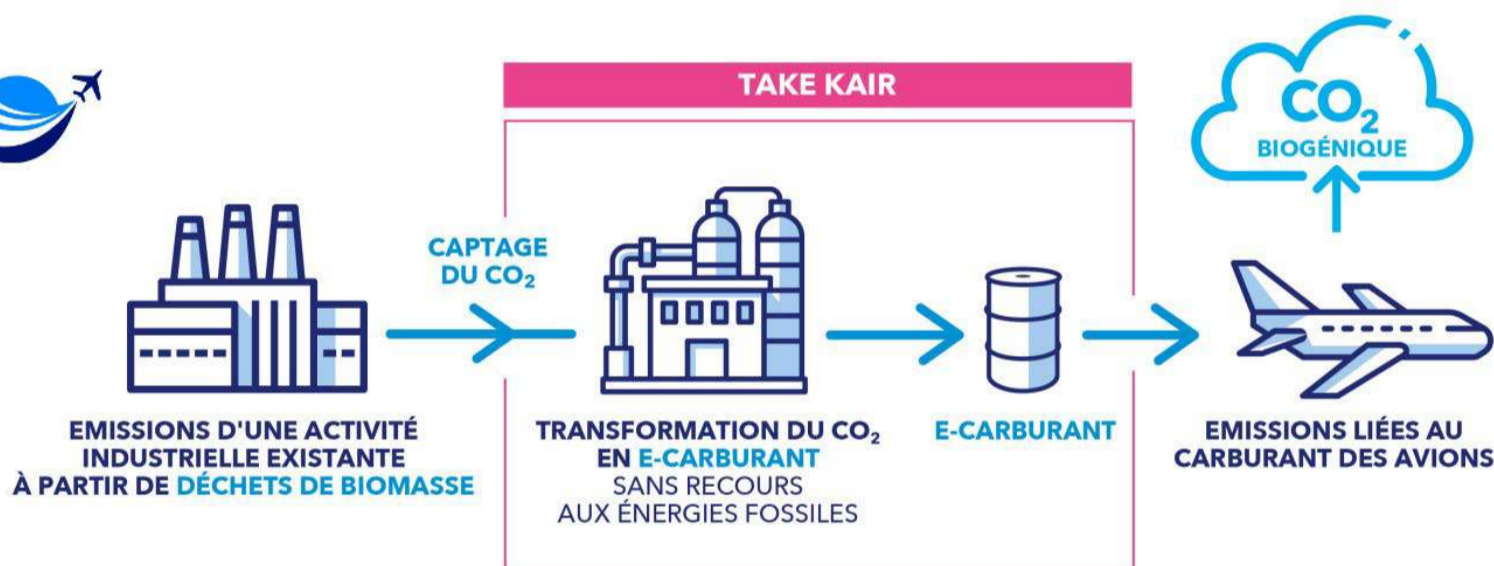
Le CESER pointe la nécessité de les accompagner afin de permettre la pérennité de leurs activités, indispensables à la vie de notre territoire. Le budget 2025 devrait être l'occasion de réinterroger les moyens de l'action collective (partenariats public-privé, groupements d'achats, etc.).



LE CESER SOUTIENT LE PROJET TAKE KAIR



Le projet est porté par Hynamics, filiale d'EDF, en lien avec des acteurs économiques du territoire, en particulier portuaires. Il s'agit de fabriquer du e-kérosène à partir de CO₂ labellisé biogénique. Le projet tendrait à réduire fortement l'empreinte carbone de l'aviation. Le CO₂ utilisé serait émis, au moins dans un premier temps, par la cimenterie de Saint-Pierre-la-Cour (Mayenne), transporté par un futur pipeline sur le site du Grand port Maritime (GPM) Nantes - Saint Nazaire, et transformé grâce à de l'hydrogène en e-kérosène (kérosène de synthèse) destiné à de l'aviation longue distance. Le CESER soutient Take Kair et verse à cet effet, en amont de la consultation lancée par la CNDP, une contribution positive à date.



UNE DÉMARCHE INDUSTRIELLE INTÉGRÉE AU PLAN RÉGIONAL

Le projet marque la **complémentarité entre l'industrie du territoire et le Grand Port maritime**, associant la cimenterie de Saint-Pierre-la-Cour (53) au grand port. Le CO₂ serait transporté par un pipeline qui pourrait servir à d'autres usages.

UNE DÉMARCHE INTÉGRÉE AUX AMBITIONS DU GRAND PORT

Le projet contribue à la **décarbonation de l'activité du GPM de Nantes Saint-Nazaire**. Il entre dans le cadre de la désignation du territoire Loire-Estuaire en tant que lauréat de l'appel à projet ADEME - ZIBAC (Zone Industrielle Bas Carbone). Il pourrait contribuer à générer de nouveaux mouvements sur le Port, grâce au transport de e-kérosène.

Take Kair devrait conduire à la création de 200 à 250 emplois directs et indirects. Il nécessitera de mettre en place des formations et une politique de logements pour assurer l'attractivité du territoire pour les salariés concernés.

Le CESER souligne la nécessité de prévoir d'autres sites de production de e-kérosène dans l'espace industriel portuaire, pour répondre aux évolutions du projet au-delà de 2030.

UN PROJET STRUCTURANT À FORT POTENTIEL ÉCOLOGIQUE

L'hydrogène utilisé pour fabriquer le e-kérosène, produit sur le site, sera majoritairement décarboné grâce au mix électrique français.

L'eau nécessaire à la fabrication de e-kérosène proviendra des eaux usées de l'agglomération nazairienne pour l'électrolyse, et de la Loire pour les étapes de refroidissement et de synthèse industrielle. Le CESER estime que pour ce **projet industriel d'intérêt majeur**, l'utilisation des eaux usées apparaît pertinente pour fabriquer l'hydrogène. Le CESER plaide pour des techniques de refroidissement économes en eau. Il souhaite également que soit étudiée la possibilité de récupérer la chaleur fatale issue du processus industriel.

La ressource en biomasse étant également un sujet majeur, le CESER rappelle que l'agriculture doit d'abord produire de l'alimentation. L'utilisation de biomasse issue de bois d'ameublement pour produire le ciment à Saint-Pierre-la-Cour apparaît donc opportun puisqu'il évitera une consommation agricole ou forestière directe.

L'usage des e-carburants doit être hiérarchisée du fait des rendements énergétiques faibles lors de leur fabrication. Le e-kérosène qui se justifie pour l'aviation longue distance pour une part est inéluctable malgré les politiques de sobriété. Il réduirait pour la fraction utilisée dans le mix carburant les émissions de gaz carbonique de l'aviation de 80% et les impacts climatiques de 50%.

Dans ce contexte, et au vu des informations connues à date, le CESER soutient ce projet. Il est le résultat d'une coopération d'acteurs économiques et industriels du territoire. Il contribuera à limiter les externalités négatives de l'aviation, dans ses usages incompressibles, tout en contribuant à la décarbonation des activités du Port.



TÉMOIGNAGE

Pascal LEMESLE, Rapporteur au nom de la commission « Infrastructures - Mobilités - Infrastructures de l'information et de la communication - Énergies »

TAKE KAIR, VERS UNE AVIATION PLUS VERTE ET PLUS DURABLE

Le CESER souligne l'importance du projet Take Kair pour le Grand port maritime de Nantes - Saint-Nazaire. **La décarbonation est cruciale pour l'avenir économique du port**, en accord avec la désignation du territoire Loire-Estuaire comme zone industrielle bas carbone. Take Kair s'inscrit dans cette **stratégie de décarbonation**, contribuant ainsi à un avenir plus respectueux de l'environnement et à la transformation écologique de l'aviation.

Malgré les besoins électriques conséquents, le CESER estime la production de e-kérosène justifiée, avec un investissement de 800 à 900 millions d'euros pour une unité de production sur le site du port. **Ce projet, soutenu par la coopération régionale, joue un rôle clé dans la décarbonation des activités portuaires.**

En partageant les perspectives de l'ADEME, le CESER considère que même en cas de réduction de l'usage de l'aviation, des besoins conséquents en e-fuels devraient subsister, voire augmenter du fait de l'augmentation réglementaire de la part des e-kérosène dans le mix carburant au niveau de l'Europe. Cela justifie la production de e-kérosène à partir du CO₂ industriel sur le site du GPM.



RAPPORT RÉGIONAL SUR L'ÉGALITÉ FEMMES - HOMMES DE 2023



INTERVIEW

ANNE LE MEUR et YVICK KERGRAC'H
au nom du groupe transversal
« Égalité femmes - hommes »

Pouvez-vous nous dire ce qu'est le rapport Égalité de la Région et à quoi sert-il ?

Le rapport annuel de la Région répond à des exigences réglementaires et comporte ainsi deux volets :

- Le premier présente les **actions menées par le Conseil régional sur son territoire** en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.
- Le second fait état de la **politique de ressources humaines du Conseil Régional** en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Le rapport également donne à voir les **orientations pluriannuelles** et les programmes de nature à favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes.

Quels sont les points forts de ce rapport sur l'activité 2023 ?

Le CESER souligne l'effort fait dans la forme du rapport, agrémenté de schémas et d'infographies, ce qui en facilite la lecture.

Ce volet concernant les politiques publiques du Conseil régional décline les priorités fixées pour son mandat : défi jeunesse, défi économique et emploi, défi cohésion territoriale. Cette déclinaison concourt à une **vision transversale de l'action publique**.

Une première partie « année olympique » s'appuie sur une étude de l'INSEE, intitulée « Sport féminin : les Pays de la Loire en tête de peloton »⁽¹⁾. La Région a contractualisé pour des études sur 3 années consécutives, sur des thématiques liées à l'égalité femmes hommes. Le CESER salue cette initiative.

Il apprécie l'accent mis sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, en lien avec plusieurs partenaires éducatifs et associatifs.

Le CESER souligne le rôle positif joué par le PAREF⁽²⁾ (le Plan d'action régional pour l'entrepreneuriat des femmes, qui est abondé par la Région).



Quels sont les principales remarques du CESER sur ce rapport ?

Le CESER aurait souhaité pouvoir étudier ce rapport à l'occasion de la publication du **compte financier unique (bilan de l'année précédente) au mois de juin**. Il souligne que certaines données mériteraient d'être précisées et genrées, et que les orientations pluriannuelles ne sont pas toujours visibles.

Il s'interroge sur la place réservée dans le document régional aux actions menées en faveur de l'entrepreneuriat par rapport à celles menées pour l'ensemble des salariés.

Le CESER rappelle également le **rôle de la prévention pour lutter contre les inégalités**, qui souvent se cumulent.

Enfin, le CESER souligne le caractère essentiel des actions à mener pour atteindre l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Il souhaite que ces actions soient pérennisées dans les années à venir.

⁽¹⁾ « Sport féminin : les Pays de la Loire en tête de peloton » à lire sur insee.fr : <https://shorturl.at/SfPIT>

⁽²⁾ <https://presse.bpi.france.fr/signature-du-plan-daction-regional-2022-2024-pour-lentrepreneuriat-des-femmes-dans-les-pays-de-la-loire>

RETOUR SUR LES ÉVÉNEMENTS D'AUTOMNE



COLLOQUE DU 24/10/2024
JE NE DÉCROCHE PAS, JE ME CONSTRUIS !
Bâtir ensemble les conditions de garantie des chances : prévention, intervention et remédiation du décrochage scolaire en Pays de la Loire

« Le phénomène de décrochage scolaire est un révélateur d'autres problématiques : harcèlement, refus scolaire anxieux, difficultés d'apprentissage, handicap. C'est d'ailleurs clairement exprimé dans l'étude du CESER, qui émet des préconisations qui vont au-delà du décrochage, sur le bien-être à l'école notamment ».

Pierre-Yves Bernard, Maître de conférences émérite en sciences de l'éducation, Université de Nantes

« Le titre de l'étude de la journée, « Je ne décroche pas, je me construis ! », a été choisi pour ne pas réduire le phénomène à un échec mais bien à un élément d'un processus. Il me semble que, dans les débats, ce point de vue très respectueux et non définitif sur le « décroché provisoire » est largement partagé pour valoriser des parcours non linéaires et le maintien de la confiance en soi ».

Éric Malo, Président de la Commission « Éducation - Formations - Métiers de demain »



COLLOQUE DU 14/11/2024
COMMENT LES COOPÉRATIONS D'ACTEURS PRÉVIENNENT OU ÉVITENT LA GRANDE PAUVRETÉ ?

« Une centaine d'associations, d'institutions, d'élus locaux et d'acteurs œuvrant pour la prévention et la lutte contre la pauvreté ont travaillé sur les dimensions de coopérations locales au service de la réduction voire de l'éradication des précarités en Pays de la Loire ».

Dominique Laperrière-Michaud, Présidente de la Commission « Santé - Social »

« 35% des personnes qui ont droit au RSA et près de 50% de celles qui peuvent prétendre au minimum vieillesse ne sollicitent pas ces prestations. Cela s'explique par un manque d'information, une complexité administrative et aussi une crainte de stigmatisation. Il faut donc collectivement changer de regard sur la pauvreté et sortir de l'image de l'assistanat ».

François Gautier, Commissaire à la lutte contre la pauvreté, auprès du préfet de la Région des Pays de la Loire



COLLOQUE DU 27/11/2024
L'ARBRE, POU MON DE NOS VIES LIGÉRIENNES : UN ENJEU PARTAGÉ

« La relation aux territoires a été au cœur du travail mené par le CESER sur l'arbre et la haie, avec 17 débats publics organisés en Pays de la Loire entre octobre 2022 et décembre 2023. Ce colloque, au-delà de la valorisation de l'étude, a permis aux participants d'échanger entre eux sur leurs expériences, leurs pratiques inspirantes et sur des enjeux qui restent plus que jamais essentiels pour le développement et la qualité de vie dans notre région ».

Sophie Descarpentries, Présidente de la Commission « Aménagement des territoires - Cadre de vie - Environnement »

« Il naît de la singularité d'un lieu, de son sol, de son climat, de sa capacité de résonance avec le monde, de sa capacité d'accueil. Dans le Maine, le vernaculaire c'est ce qu'on appelait le petit bornage des fermes si petites et si diversifiées que leurs différents parcelles étaient séparés par mille et une haies. Grâce à ce vernaculaire la mosaïque bocagère et forestière existe ».

Damien Deville, géographe, anthropologue

VOIR
LE COLLOQUE
EN REPLAY



MATINÉE



APRÈS-MIDI

VOIR
LE COLLOQUE
EN REPLAY



MATINÉE



APRÈS-MIDI

VOIR
LE COLLOQUE
EN REPLAY



MATINÉE